

Pratique

La salle des mariages est située dans l'ancienne mairie, 6 rue Chapron et peut recevoir 50 personnes.



L'accès se fait par la porte centrale en bois, en haut des marches.

Places de parking situées :

- o en centre ville (en semaine, vous munir d'un disque bleu).
- o Gymnase Jean Maurice (accès à pied par l'espace vert situé derrière l'hôtel de ville).
- o le samedi uniquement, impasse du restaurant scolaire Centre, rue Chapron.



Dossier de Mariage

Notes personnelles

Date et heure du rendez-vous de dépôt du dossier :

.....
.....

Date et heure retenues pour la célébration du mariage :

.....
.....

.....
.....

.....
.....

.....
.....

.....
.....

.....
.....

La date et l'heure de la cérémonie seront confirmés lors du dépôt du dossier de mariage complet.

Les dossiers seront reçus uniquement sur rendez-vous, au plus tôt un an avant la date du mariage et au plus tard trois semaines avant la date du mariage.

La présence des deux futurs époux est indispensable au moment du dépôt du dossier.

Direction Vie Citoyenne et Institutionnelle
Hôtel de Ville
5 Rue Chapron
14120 Mondeville

Tél. 02.31.35.52.01
Mail : service.population@mondeville.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ;
Mardi : de 12h00 à 17h00 ;
Jeudi : de 8h30 à 17h00.
2ème et 4ème samedi du mois de 9h00 à 12h00 (sauf juillet et août).

Rendez-vous obligatoire en présence des deux futurs époux.

Ce qu'il faut savoir

Conditions relatives aux époux :

Chacun des futurs époux doit :

- être majeur,
- n'avoir aucun lien de proche parenté ou d'alliance avec le futur conjoint,
- ne pas être déjà marié en France ou à l'étranger,
- consentir au mariage de façon libre et éclairée.

Lieu et célébration du mariage :

Le mariage est célébré dans la commune où l'un des deux futurs époux a son domicile ou sa résidence établie. Il peut également être célébré dans la commune où un parent de l'un des futurs époux a son domicile.

Le jour de la célébration du mariage est fixé en accord avec les futurs époux, sous réserve que le dossier de mariage soit complet ou actualisé.

La célébration est faite par un élu, officier de l'état civil, lors d'une cérémonie républicaine à la mairie, en présence de 2 témoins majeurs minimum (4 témoins maximum).

Lors de la cérémonie du mariage, chaque époux confirme son engagement à respecter les obligations liées au mariage.

Audition préalable :

L'officier d'état civil auditionne ensemble les futurs époux.

Cette audition est obligatoire. Elle peut, à titre dérogatoire, ne pas avoir lieu, quand il y a impossibilité de la réaliser ou lorsque, à la lecture des pièces du dossier, elle ne lui apparaît pas nécessaire.

Lorsqu'un des futurs époux réside à l'étranger, il peut être demandé à l'autorité diplomatique ou consulaire territorialement compétente de procéder à son audition.

Publications des bans :

Celle-ci est réalisée au sein de la mairie du lieu de célébration du mariage ainsi qu'à la mairie du (des) domicile(s) des futurs époux pendant une durée de 10 jours.

Des droits et des devoirs découlent du mariage (notice d'information relative au droit de la famille jointe).

Pièces à produire

Chacun des futurs époux doit fournir les pièces suivantes :

- ▶ Un acte de naissance (extrait avec filiation ou copie intégrale) d'une validité de moins de 3 mois à la date de la publication des bans,
 - * pour les personnes nées en France : délivré par la mairie du lieu de naissance (<https://www.acte-etat-civil.fr>).
 - * pour les français nés à l'étranger : délivré par le Service Central de l'État Civil, 11 rue de la Maison Blanche, 44941 NANTES CEDEX 9 (<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/Dali/index2.html>).
 - * pour les personnes de nationalité étrangère, voir ci-dessous.

- ▶ Un justificatif de domicile au nom de l'intéressé (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone / attestation d'assurance pour le logement / quittance de loyer / dernier avis d'imposition ou de non-imposition),
OU un justificatif de domicile du parent domicilié dans la commune où a lieu le mariage,

- ▶ Une pièce d'identité en cours de validité ;

- ▶ Un certificat du notaire si un contrat de mariage a été conclu entre les futurs époux ;

- ▶ La fiche d'informations relative aux témoins et une photocopie de leur pièce d'identité ;

- ▶ La fiche de renseignements et l'attestation sur l'honneur jointes au présent dossier dûment complétées et signées.

Selon la situation matrimoniale :

- ▶ Si l'un des futurs époux est divorcé : l'acte de naissance portant la mention du divorce suffit, sinon acte du précédent mariage avec la mention du divorce.
- ▶ Si l'un des futurs époux est veuf : acte de décès du précédent conjoint.

Si l'un des futurs époux est de nationalité étrangère, fournir également :

- ▶ Un titre de séjour en cours de validité;
- ▶ Un acte de naissance (extrait avec filiation ou copie intégrale). Selon les pays, l'acte de naissance est traduit et légalisé ou revêtu d'une apostille ;
- ▶ Un certificat de coutume délivré par le Consulat ou l'Ambassade ;
- ▶ Un certificat de célibat délivré par le Consulat ou l'Ambassade.

En fonction de la situation personnelle de chacun des futurs conjoints, des documents supplémentaires pourront être demandés.

Le jour de la cérémonie,

Les époux et les témoins devront être munis de leur pièce d'identité.

Liste des témoins majeurs

1er témoin

Nom

Prénom

Profession
.....

Adresse complète
.....
.....

2ème témoin

Nom

Prénom

Profession
.....

Adresse complète
.....
.....

3ème témoin (facultatif)

Nom

Prénom

Profession
.....

Adresse complète
.....
.....

4ème témoin (facultatif)

Nom

Prénom

Profession
.....

Adresse complète
.....
.....

Mariage

de

et de

prévu le

Échange des alliances en mairie : oui non

Personnalisation souhaitée (musique, lecture, autre):
.....
.....
.....

Observations :
.....
.....
.....

L'acte de mariage mentionne le nom des époux dans l'ordre choisi par eux lors de la constitution du dossier de mariage

A - Renseignements relatifs au futur époux ou à la future épouse:

Nom
Prénom(s)
Profession
Adresse complète
.....
.....

Depuis le

Père :

Nom
Prénom(s)
Profession Décédé
Adresse complète
.....
.....

Mère :

Nom
Prénom(s)
Profession Décédée
Adresse complète
.....
.....

Renseignements communs aux époux :

Contrat de mariage ?

Non Oui, Nom du notaire :

Désignation de la loi applicable au régime matrimonial ? (*uniquement si l'un des conjoints est de nationalité étrangère ou s'il a son domicile à l'étranger*)

Non Oui, établi par

B - Renseignements relatifs au futur époux ou à la future épouse:

Nom
Prénom(s)
Profession
Adresse complète
.....
.....

Depuis le

Père :

Nom
Prénom(s)
Profession Décédé
Adresse complète
.....
.....

Mère :

Nom
Prénom(s)
Profession Décédée
Adresse complète
.....
.....

Renseignements communs aux époux :

Téléphone :/.....

Courriel :

Futur domicile conjugal prévu (adresse) :

Enfants communs : Oui (*présenter le livret de famille*) Non

Parution dans le magazine d'informations de la Ville : Oui Non

Si inscription sur la liste électorale, quel nom d'usage souhaitez-vous voir figurer ? :

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e)

Nom Prénom(s)

Né(e) le à

certifie sur l'honneur,

être célibataire divorcé(e) veuf/veuve

être domicilié(e) à

(facultatif) résider ou avoir résidé sans interruption à .

..... depuis le jusqu'au

..... A, le

Signature :

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e)

Nom Prénom(s)

Né(e) le à

certifie sur l'honneur,

être célibataire divorcé(e) veuf / veuve

être domicilié(e) à

(facultatif) résider ou avoir résidé sans interruption à.....

..... depuis le jusqu'au

A, le

Signature :